

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 15
SEPTEMBRE 2008

Bulletin de liaison

L'EDITO

Certains pensent parfois, puisqu'ils sont empêchés de s'arrêter ou de travailler, que la France les empêche de voyager et qu'il faudrait s'adresser à l'Europe pour que les choses changent. Le Sommet européen sur les Roms qui s'est tenu le 16 septembre à Bruxelles, auquel la Présidente de l'ANGVC a été invitée, représentera alors pour eux une étape importante.

Certes, il y avait eu auparavant des actions remarquables du Conseil de l'Europe, jusqu'alors la seule assemblée ou presque à se préoccuper du sort des 10 à 12 millions de Roms en Europe. Il y avait eu également le Parlement européen qui avait clairement affiché la ligne de conduite à tenir par l'adoption de plusieurs résolutions. Mais, pour la première fois, à l'initiative de la Commission européenne, une conférence a fait le point sur la nécessaire stratégie à mettre en œuvre pour que les Roms et les Gens du Voyage soient inclus dans les politiques des 27 Etats membres.

Il aura fallu que les récents drames vécus par les Roms en Italie soulèvent l'émotion de l'opinion internationale et suscitent l'hostilité de tous les défenseurs des droits de l'Homme au sujet du «fichage ethnique des Roms» pour qu'enfin la question de leur discrimination ne soit plus ignorée. Il a donc été question de propositions qui seront débattues par les chefs d'Etat et de gouvernement en décembre prochain. Attendons donc ce que la Présidence française de l'Union européenne aura à mettre à son actif.

Par ailleurs, d'ici quelques semaines à peine en France, une nouvelle loi sur le logement sera présentée par Christine Boutin, la Ministre du Logement et de la Ville, et discutée par l'Assemblée Nationale, puis le Sénat. L'ANGVC lui avait présenté plusieurs propositions visant à faire avancer la réflexion de l'habitat des gens du voyage, notamment celle consistant à reconnaître la caravane comme logement. Sauf si par miracle un amendement en ce sens est introduit et adopté par les parlementaires, les Gens du Voyage n'ont rien à atten-

dre de cette loi. Et rien ne laisse présager aujourd'hui que cela va changer. Nous avons le même sentiment concernant les suites à notre proposition de garantir un droit au stationnement opposable dans les communes qui n'ont pas rempli de façon effective leurs obligations en matière d'accueil des gens du voyage.

Cependant, à Bruxelles, Christine Boutin a souhaité que certaines dispositions de la loi de 1969 soient révisées ou abrogées : la question des titres de circulation, l'accès au droit de vote et à l'obtention d'une carte d'identité. Le Ministère de l'Intérieur, qui a toujours montré son hostilité à réformer cette loi, aurait-il levé son «veto» ? Nous n'allons cependant pas attendre que nos responsables politiques daignent s'intéresser aux voyageurs et nous persévérons avec nos propositions.

Notre troisième avancée vise à la reconnaissance de l'habitat caravane dans les plans locaux d'urbanisme. Pour commencer, nous allons procéder à une enquête dans 15 départements visant à prouver de façon irréfutable que la plupart des communes ont inscrit de fait dans leurs documents d'urbanisme l'interdiction générale et absolue du stationnement et d'installation des caravanes sur leur sol. En somme, qu'elles font de la discrimination. Peut-être alors que devant une telle vérité, nos dirigeants s'intéresseront enfin réellement à la question du logement et de l'habitat des gens du voyage ?

Marc Béziat, le Délégué général



SOMMAIRE

- ▶ Vie de l'association
- ▶ Des associations interpellent l'Union européenne
- ▶ De vous à nous

URGENT : ADHESIONS 2008
 Merci de renvoyer au plus vite à Saint-Denis tous vos carnets d'adhésions.

... INFO ... INFO ...

VIE DE L'ASSOCIATION

► Le 3 juillet, la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) a organisé un séminaire sur les perspectives d'évolution des schémas départementaux auquel avait été conviée Alice Januel, la Présidente de l'ANGVC, pour participer à l'une des tables-rondes sur la question de l'implantation des aires.

► Le 10 juillet, le groupe URS KARPATZ, produit par l'association Voix Tsiganes, a versé une contribution de soutien à l'ANGVC de 404 euros, à l'occasion d'un concert donné à St Suliac (35). Que Dimitri et son groupe soient remercié !

► Le Délégué Général a participé le 24 juillet à une réunion de suivi des neuf associations qui ont interpellé Nicolas Sarkozy sur la question des Roms et des Gens du Voyage alors que la France préside l'Union européenne pour six mois.

► Du 18 au 24 août, Lourdes a accueilli le 52ème pèlerinage des gitans et des gens du voyage. Plus de 500 caravanes et près de 7000 pèlerins y ont participé. Cette année, le Secours Catholique avait organisé en marge des cérémonies plusieurs ateliers auxquels avait été conviée à participer Alice Januel et qui ont donné lieu à de nombreux échanges afin de «changer de regard sur les gens du voyage et les Roms».

► Le 8 septembre, Christophe SAUVE, Vice-président de l'ANGVC, a été entendu par la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) pour connaître son avis sur la question de l'accueil des Roms en France et l'action de l'ADGVC 44 au sein d'un collectif associatif de soutien aux Roms à Nantes.



© Euronews.com

► Le 16 septembre s'est tenu à Bruxelles le premier sommet européen sur les Roms à l'initiative de la Commission européenne. Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, y était invitée et était accompagnée de Michel DEBART et de Marc BEZIAT. Les débats ont dénoncé le fichage ethnique en Italie (cf. photo) et ont encouragé la mise en œuvre d'une stratégie globale dans les 27 Etats membres.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION !

Là où vous résidez, vous pouvez soutenir l'ANGVC au quotidien en organisant tout au long de l'année une collecte dont les fonds seront intégralement reversés à l'association pour qu'elle rembourse son emprunt au Secours Catholique.

PRÊT DU SECOURS CATHOLIQUE

Montant emprunté : 17 000€ (sur 4 ans)

Date d'expiration : 1er juillet 2012

Montant à rembourser au 1er juillet 2009	Nombre d'adhérents / Nombre de donateurs au 23/09/2008	Montant collecté au 23/09/2008
4 250,00 €	587 / 4	554,00 €

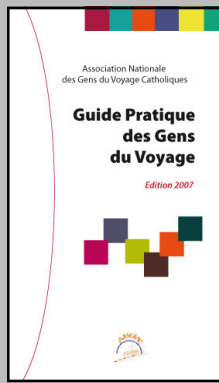
Pour que l'ANGVC puisse honorer ses engagements, il suffit que chaque adhérent collecte ou verse **7 euros dans l'année.**

DEVOIR DE MEMOIRE

► Le 11 octobre se tiendra à Barenton, dans la Manche, une cérémonie du souvenir des familles Tsiganes qui furent internées dans un camp du 11 avril 1941 au 8 octobre 1942. Une stèle commémorative sera inaugurée à 10h45 au « Beraldier », route départementale 182 à Barenton (50720) et un vin d'honneur se tiendra à la Mairie après la cérémonie. Pour toute information, contactez Jacques DECLOSMENIL au 02 33 57 27 56.

► Certains l'ont croisée récemment à Lourdes cet été. Yvette AJAJ, du Secours Catholique, a quitté ses fonctions pour une retraite méritée. L'ANGVC la remercie de son soutien sans faille, de son engagement auprès des Roms et des Gens du Voyage et de son dévouement. Bonne route !

GUIDE PRATIQUE DES GENS DU VOYAGE



Le guide pratique des Gens du Voyage, réalisé et édité par l'ANGVC, peut vous aider dans vos démarches pour défendre vos droits.

Si vous êtes adhérents, vous pouvez le recevoir pour **5 euros** ou, sinon, pour 15 euros.

Appelez l'ANGVC qui vous dira comment vous le procurer.

INFO INFO INFO INFO



© Journal Europa.info

UNION EUROPEENNE: INTERPELLATION DE LA PRESIDENCE FRANCAISE

Depuis le mois d'avril, neuf associations ont demandé sans succès à rencontrer le Président Nicolas Sarkozy afin de lui soumettre leurs propositions sur la question des Roms et des Gens du Voyage en Europe. Cependant, la problématique a été inscrite à l'agenda de la Présidence française de l'Union (depuis le 1er juillet). A la veille du premier Sommet européen sur les Roms, le 16 septembre à Bruxelles, ces mêmes associations ont voulu alerter l'opinion pour rappeler que la France se doit d'être exemplaire au cours d'une conférence de presse le 12 septembre. Communiqué.

POUR L'ADOPTION D'UNE DIRECTIVE CADRE EN FAVEUR DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

La situation des populations roms dans tous les pays de l'Union demeure très préoccupante. Le dernier rapport de la Commission européenne en atteste à nouveau. Le sommet européen sur les Roms à Bruxelles le 16 septembre 2008 est l'occasion d'engager une action concertée pour répondre à l'ensemble des difficultés auxquelles les Roms sont partout confrontés.

Dernièrement, le fichage des Roms en Italie témoigne par l'ignoble de dérives racistes d'autorités publiques qui refusent l'égalité des droits entre les ressortissants européens. En France, la priorité donnée aux expulsions des Roms roumains ou bulgares et l'organisation des prises d'empreintes, voire de l'ADN, de ceux renvoyés dans leur pays par l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM) sont inacceptables comme l'abandon de ces populations dans de véritables bidonvilles dans les grandes agglomérations françaises.

Les associations signataires ont fait part de leurs propositions et rappelé la nécessité de l'exemplarité de la France qui assume la Présidence de l'Union européenne. La démarche s'inscrit dans un large mouvement. Le 8 mars dernier, une coalition de neuf organisations non gouvernementales européennes interpellait l'Union européenne pour l'adoption d'une stratégie globale d'intégration des Roms. L'actualité institutionnelle y contribue pour sa part avec la résolution du Parlement européen sur une stratégie à l'égard des

Roms de janvier 2008 et la recommandation du Comité des ministres aux Etats membres sur les politiques concernant les Roms et/ou Gens du voyage de février. En ce qui concerne la situation française, le 5 juin 2008, le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) a mis en cause la France pour violation de la Charte sociale européenne en pointant en particulier les discriminations que subissent les Gens du Voyage et le non respect de la loi 2000 en matière de création d'aires d'accueil.

Les signataires interpellent les 27 pays membres pour faire adopter une directive cadre qui définirait une politique globale en faveur des Roms à décliner dans chacun des états membres sur le principe de l'égalité de dignité et d'un accès sans discrimination aux droits communs. Les mesures concrètes à prendre concernent en priorité le droit à l'habitat, l'accès à l'éducation, l'accès à l'emploi, à la santé, à des papiers d'identité, la liberté de circulation et d'établissement et la lutte contre le racisme.

Les associations signataires attendent du Sommet Européen de Bruxelles que les Etats membres s'engagent à une application effective des directives européennes relatives à la lutte contre les discriminations, à impulser sur leur territoire le respect et la tolérance entre les populations Roms et non Roms, à la reconnaissance du génocide des Roms lors de la Seconde Guerre Mondiale et, enfin, à mettre en œuvre des instruments qui garantissent la participation effective des Roms et des Gens du Voyage à la vie publique.

Associations signataires : ANGVC, ASAV, CCFD, FNASAT, Fondation Abbé Pierre, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Romeurope, Secours Catholique-Réseau Caritas

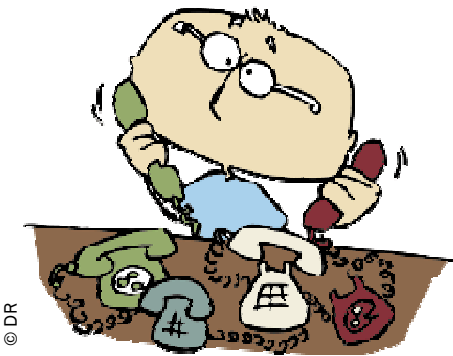
* * * *

► Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, était présente au Sommet européen sur les Roms de Bruxelles. Elle y a été interviewée par plusieurs télévisions et journalistes sur place. L'ANGVC a également pu remettre, au nom de toutes les associations, le texte de l'interpellation à plusieurs responsables d'organisations internationales de soutien aux Roms et Gens du Voyage ainsi qu'à Vladimir Špidla, le Commissaire européen en charge de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Egalité des Chances.

► L'ANGVC entend poursuivre son engagement. C'est pourquoi, Christophe SAUVE, le Vice-président, participera les 29 et 30 septembre prochains au Sommet de l'Egalité des Chances qui se tiendra à Paris. Il interviendra au cours d'un atelier sur le rôle des associations dans la lutte contre les discriminations.

DE VOUS A NOUS

► **Nouveau décret** relatif à la «*déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à des installations privatives de distribution d'eau potable*».



© DR

Le texte (n°2008-652 du 2 juillet 2008) prévoit que tout dispositif mentionné ci-dessus doit faire l'objet d'une **déclaration préalable au minimum un mois avant le début des travaux**. Cette déclaration (un arrêté ministériel devrait préciser le contenu de la déclaration), faite **par le propriétaire ou l'utilisateur s'il est différent**, précisera la localisation de l'ouvrage et ses caractéristiques, l'usage auquel l'eau est destiné et si elle sera utilisée dans un réseau de distribution intérieur à une habitation, si elle sera rejetée dans le réseau public de collecte des eaux usées. **Puis, un mois suivant la fin des travaux**, le déclarant devra communiquer au Maire la date de la fin des travaux, les modifications éventuelles apportées depuis la déclaration initiale et fournir, si l'eau est destinée à la consommation humaine, une analyse de la qualité de l'eau par un laboratoire agréé. Le Maire aura alors un mois pour accuser réception de la

déclaration initiale et des informations complémentaires. Il pourra faire procéder à des contrôles sur les systèmes de protection et de comptage ou sur l'usage effectif ou possible de l'eau à partir de l'ouvrage réalisé et faire vérifier l'absence de connexion du réseau de distribution de l'eau provenant d'une autre ressource avec le réseau public de distribution d'eau potable.

ATTENTION ! Tous les dispositifs de prélèvements, puits ou forages à des fins d'usage domestique de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 devront être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

HALDE

08 1000 5000
www.halde.fr

Haute Autorité
de Lutte contre
les Discriminations
et pour l'Égalité



► La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) a lancé le 15 juillet dernier **un blog à destination des jeunes** en partenariat avec la radio Skyrock afin d'expliquer aux jeunes les discriminations et les moyens de recours et afin de donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la lutte contre les discriminations. Pour aller : <http://ouvertatous.skyrock.com/>

► Christophe SAUVE, Vice-président de l'ANGVC, vient de collaborer à deux romans écrits par Michèle ARNAUD : «Les filles du vent» et «Latcho Drom». Ce dernier ouvrage, qui sortira en janvier prochain, s'est inspiré de l'histoire récente vécue par des membres de la famille de Christophe (voir les bons de commande ci-joints).

► **La chaîne W9 supprime, à la requête de l'ANGVC, une séquence litigieuse** - "Gendarmes et cambrioleurs", un film réalisé en 2003 par Philippe Poiret sur une enquête de gendarmerie relative à un trafic d'œuvres d'art dans le sud ouest de la France, a récemment fait l'objet de plusieurs rediffusions entre le 18 juin et le 7 juillet 2008 dans le cadre de l'émission «Enquête d'action» sur la chaîne W9. Un plateau, animé par le journaliste Vincent Pécheux, où étaient invités Monsieur Pierre Tabel, responsable de l'Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels (OCBC) et Monsieur Vincent Noce, journaliste au journal Libération, venait conclure l'émission. Or, l'ANGVC a rapidement reçu plusieurs appels de voyageurs qui se plaignaient de la nature des propos tenus par le journaliste de Libération.

Après avoir réussi à se procurer une copie de l'émission (merci au réseau de la FNASAT), l'ANGVC a alerté le MRAP et écrit un courrier à la direction de la chaîne W9 pour se plaindre en ces termes: «... Or, nous avons entendu de la bouche de M. Noce un flot systématique de propos diffamatoires contre les "gitans", nommément désignés à plusieurs reprises, qui a suscité un vif émoi chez beaucoup de membres de la communauté tsigane qui nous les ont signalés... Je vous invite à visionner cette fin d'émission pour vous faire une opinion. La nôtre est faite : les propos de M. Noce sont inqualifiables, diffamants et intolérables. Ils jettent l'opprobre sur l'ensemble des membres d'une communauté ethnique sans discernement ni retenue, laissant penser à des dizaines de milliers de téléspectateurs que tous les gitans seraient d'une part des "pilleurs de châteaux" et, par ailleurs, qu'ils seraient tous des voleurs, des trafiquants de femmes, d'armes ou de drogue. Sans augurer des suites que les uns ou les autres voudront donner à cette affaire, nous protestons dès maintenant, alors que le "plateau" de l'émission n'était pas tourné en direct, contre le fait qu'aucune mention de la direction de la chaîne se désolidarisant des propos de M. Noce..»

Un appel téléphonique du producteur de l'émission et un courrier du Directeur général de la chaîne W nous ont informés que la séquence serait supprimée pour les dernières rediffusion prévues. Toutefois, le mal était fait et beaucoup s'étaient senti blessés par les propos tenus. Selon nos informations, le MRAP envisagerait d'entreprendre une action en justice. A suivre.